



# Commission Milieux Aquatiques et Remarquables

19 novembre 2018

## Compte-rendu sommaire des échanges

Participants :

Structure	Nom	présent
Agence de l'eau Loire Bretagne - Délégation Centre-Loire		
Agence Française pour la Biodiversité		
Agglomération Bourges plus	Robert HUCHINS	x
Association des Maraichers de Bourges	France CAMUZAT	x
Association Nature 18		
Association Patrimoine Marais		
Centre régional de la propriété forestière Centre		
Chambre d'Agriculture du Cher	Pierre MELLIN	<i>excusé</i>
Communauté de communes de la Septaine		
Communauté de communes des Villages de la Forêt		
Communauté de Communes Terres du haut Berry		
Communauté de communes Vierzon Sologne Berry		<i>excusé</i>
Commune de Berry-Bouy		
Commune de Bourges		
Commune de Farges-en-Septaine		
Commune de Saint-Denis-de-Palin	Jean-Michel BERTAUX	x
Conseil Départemental du Cher	Ludivine NORMAND	x
Conservatoire des Espaces Naturels	Emmanuelle SPEH	<i>excusée</i>
DDT du Cher	Olivier POITE	<i>excusé</i>
FDSEA		
Fédération des Chasseurs du Cher		
Fédération du Cher pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	Mathieu ROUSSEAU	x
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	Christophe RENAUD	<i>Excusé</i>
SIAB3A	Pascaline BONNIN	X
Syndicat Canal de Berry – <i>Vice-président de la CLE du SAGE Yèvre-Auron</i>	Bernard DUPERAT	<i>excusé</i>
Syndicat de la propriété rurale du Cher	François BUTOUR	x
SIVY	Gilles BENOIT	x
SIVY	Jérémy JOLIVET	x
Syndicat du Pays de Bourges	Claire SCHNEIDER	<i>excusé</i>
SAGE Yèvre-Auron	Cécile FALQUE	x

Mme FALQUE, animatrice de la Commission Locale de l'Eau accueille les participants et les remercie de leur présence. Elle remercie la FDAAPPMA de recevoir cette réunion et excuse M. DUPERAT, Vice-Président de la CLE qui devait animer la réunion et a eu un empêchement de dernière minute.

Ordre du jour de la réunion :

1. **RAPPEL DU CONTEXTE DE L'ÉTUDE ZEC DU SAGE** ..... 2
2. **CRITÈRES DE HIÉRARCHISATION** ..... 2
3. **TEST DE PONDÉRATION** ..... 2

4. ÉTABLISSEMENT D'UNE LISTE PRIORISÉE DE SITES POUR L'ÉTUDE .....	3
5. QUESTIONS DIVERSES. ....	4

*Le support de présentation est joint au compte-rendu.*

## **1. Rappel du contexte de l'étude ZEC du SAGE**

*Voir le support de présentation*

## **2. Critères de hiérarchisation**

*Voir le support de présentation*

M. ROUSSEAU trouve dommage que le secteur du Moulon ne soit pas inclus et demande si avec les données potentielles existantes il ne serait pas possible de refaire une analyse de type de celle faite par l'EPLoire ?

M. JOLIVET pense également qu'il y a du potentiel ZEC sur ce secteur et demande s'il n'est pas possible d'ajouter des cours d'eau non étudiés par l'analyse exploratoire en complétant le travail demandé en phase 1 ? Il demande également s'il est possible que le cahier des charges soit transmis ?

Mme FALQUE précise que le marché a déjà été lancé, mais que si la Commission pense que les sites qui ressortent de la hiérarchisation avec les ZEC potentielles d'ores et déjà pré-identifiées n'est pas suffisant ou représentatif, une réorientation de la prestation d'étude pourrait être envisagée. Le cahier des charges sera envoyé aux participants.

M. CAMUZAT indique qu'à son sens la trouée verte sur l'agglomération de Bourges constitue un remblai limitant l'expansion des crues, d'autant que les passages prévus pour le passage de l'eau sont bouchés par la végétation.

M. JOLIVET indique qu'il tient à jour une carte des secteurs sur lesquels le SIVY est interpellé en cas de crue. Il peut le transmettre pour voir où cela se situe par rapport aux ZEC potentielles.

Il est discuté d'une corrélation possible avec un critère d'altération hydromorphologique des cours d'eau. M. JOLIVET indique que la connectivité lit mineur/lit majeur a été renseignée sur le bassin de l'Yèvre. Mme BONNIN vérifie si ce même indicateur a été renseigné sur le bassin Auron/Airain pour avoir une homogénéité de données sur tout le SAGE. M. ROUSSEAU évoque la carte de l'état des lieux du SAGE reprenant les secteurs de cours d'eau recalibrés, donc altérés.

Mme FALQUE indique qu'elle peut intégrer un nouveau critère, si la donnée est homogène sur le territoire et si la commission pense en avoir besoin pour hiérarchiser les sites entre eux.

## **3. Test de pondération**

*Voir le support de présentation*

**La commission relève que les limites des ZEC potentielles présentées sont à affiner avant le lancement de l'étude. Par exemple à Vierzon, la rive gauche est également inondable.**

**La commission trouve les résultats issus des indicateurs « techniques » pertinents.**

#### **4. Établissement d'une liste priorisée de sites pour l'étude**

*Voir le support de présentation*

Le SIVY indique avoir été sollicité par la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry sur la thématique de la prévention des inondations. Le SIVY devrait aller y présenter ses 1<sup>er</sup> résultats d'investigation sur les crues de la Chée de 2016 en début d'année 2019.

M. BENOIT pense que la commission ne doit pas proposer seulement 3 sites, en cas de réticences locales. Mme BONNIN pense qu'à ce stade, la hiérarchisation des 3 sites à étudier parmi ceux arrivés en tête de liste, relève plus d'un choix politique.

Les échanges portent sur différentes approches possibles de choix de sites :

- dispatchage sur l'ensemble du territoire,
- concentration sur un même secteur hydrographique – exemple de l'Yèvre amont avec les ZECp de l'Yèvre à Baugy, l'Airain à Osmerly et Yèvre à Bourges.

#### **La commission partage le fait de mettre en perspective les enjeux du territoire et les attentes sociales dans le choix des sites.**

Ainsi, en tentant de se projeter sur le volet opérationnel de la démarche, M. JOLIVET indique qu'il semble difficile sur le secteur de la ZECp de Baugy de faire plus que des restaurations de type celle faite par le SIVY, d'un point de vue de l'acceptabilité sociale. Concernant la ZECp de l'Yèvre à Vierzon elle paraît complexe avec les ouvrages présents mais située sur une zone à enjeu couplée d'une attente sociale très probable.

Mme BONNIN indique que la ZECp sur l'Airain à Osmerly a « l'avantage » d'être située sur un secteur sans habitations mais que l'appropriation locale de la thématique paraît difficile.

#### **La commission échange sur l'ensemble des secteurs à enjeux du territoire et s'accorde sur le fait que les sites qui ressortent en tête de liste suite à la pondération répondent globalement à ces besoins. Suite à ces échanges, la commission ajuste le classement de ces 6 1<sup>er</sup> sites.**

#### **La commission s'accorde sur la nécessité d'une solidarité amont/aval forte pour travailler sur cette thématique, qui reste encore à développer sur le bassin.**

M. CAMUZAT évoque la problématique du Langis sur Bourges avec ses débits très variables. Il demande si les retenues collinaires pour l'irrigation pourraient avoir une double vocation avec la rétention des eaux hivernales ?

Mme FALQUE précise que les ZEC sont généralement mobilisées pour avoir un effet sur les grandes crues, avec une récurrence supérieure à la décennale. Il paraît peut-être viable de travailler sur ces fréquences pour des retenues de substitution.

M. BERTAUX pense que l'acceptation de l'inondation est à développer également. C'est le milieu agricole qui va être principalement concerné par la mobilisation des ZEC, sûrement avec des impacts sur leur activité.

Mme FALQUE précise que la phase 3 de développement de scénarios de préservation / reconnexion / optimisation inclut une analyse coût-bénéfice. Ces aspects seront donc pris en compte.

M. BERTAUX évoque les différents ouvrages sur l'Auron, notamment le barrage de Goule qui semble lâcher anarchiquement en période de crue. Il pense que les inondations de l'aval prennent leur « source » en amont, et demande quelles incidences peuvent avoir les ouvrages, quel qu'ils soient, sur leur aggravation ?

Mme BONNIN précise que le gestionnaire de Goule informe le SIAB3A et les communes aval des manipulations de vannes, notamment depuis la crue de 2016. Mme FALQUE précise que l'incidence des ouvertures de Goule en période crue (pour la mise en sécurité de la digue) se perçoit sur la station hydrométrique du Pondy mais pas sur celle de l'Ormediot, donc qu'elle est localisée sur la partie amont/médiane du bassin, mais pas sur Bourges. Elle ajoute que les barrages de type barrage clapet n'influencent pas les débits de crue puisqu'ils n'ont pas de capacité de stockage.

#### **La commission valide le classement suivant des sites à étudier :**

1. Yèvre – Bourges
2. Yèvre - Vierzon
3. Auron - Bourges
4. Airain - Osmerly
5. Yèvre – Marmagne/Mehun : fusion des 2 ZECp car situées sur le même secteur avec la même configuration
6. Barangeon – Vignoux-sur-Barangeon

## **5. Questions diverses**

M. CAMUZAT demande où en sont les projets de retenue collinaire agricole, car il n'en entend plus parler depuis plusieurs années ? Cette piste semble pourtant intéressante pour développer l'activité et de nouvelles filières, d'autant qu'il semble qu'il n'y ait plus de possibilités d'irrigation sur le territoire.

M. ROUSSEAU indique que le stockage de l'eau relève d'un enjeu économique. Qu'au regard des montants à investir il ne semble pas y avoir de projet uniquement financés sur fonds privés. De fait, si des fonds publics sont à mettre en œuvre il semble logique que les retenues participent à l'amélioration de l'état de la ressource et donc venir en substitution de prélèvements existants.

M. BERTAUX pense qu'il peut y avoir des retenues de petite taille, pas forcément à vocation céréalière, cela permettrait de développer les circuits-courts.

Mme FALQUE précise qu'un moratoire avait été pris par l'État sur les financements publics des retenues en 2012. Sa levée a été notamment conditionnée à l'élaboration d'un projet de territoire préalablement à tout projet de retenue. C'est un des éléments du Contrat Territorial de Gestion Quantitative et Qualitative du bassin du Cher en élaboration actuellement. Cette élaboration est portée par la Chambre d'Agriculture du Cher, en coordination avec les CLE des SAGE Cher amont et Yèvre-Auron. Elle invite les participants à ré-évoquer ces sujets dans ce cadre-là et oriente les participants vers la Chambre d'Agriculture pour plus d'information sur cette démarche.

**Mme FALQUE remercie les participants pour ces échanges productifs et indique que la liste priorisée sera proposée à la Commission Locale de l'Eau du 06 décembre prochain. Ensuite les collectivités locales de ces sites seront sollicitées avant le lancement de l'étude.**

**La Commission MAR sera amenée à suivre cette étude et donc sera mobilisée pour son lancement au 1<sup>er</sup> trimestre 2019.**